

## VOTRE ATTESTATION D'ACCUEIL

### Résidents étrangers

Une personne étrangère, qui souhaite venir en France pour une visite privée ou familiale inférieure à 3 mois, doit présenter un justificatif d'hébergement. Ce document appelé attestation d'accueil est établi par la personne qui l'accueillera à son domicile lors du séjour en France. La demande est faite en mairie. L'attestation est délivrée si l'hébergeant remplit certaines conditions.

### Comment faire ?

La démarche se fait directement en mairie. Pour retrouver la liste des pièces à fournir et prendre rendez-vous, vous pouvez accéder au portail O.Net Citoyen ou contacter directement le Service à la population

### Contactez le service à la population

## ADOPTION

L'adoption permet de créer un lien de entre l'adoptant et l'adopté.

Une personne seule ou un couple marié, pacsé ou vivant en concubinage peut adopter un mineur ou un majeur, français ou étranger.

L'adoption peut être simple ou plénière. Dans le cas de l'adoption simple, les liens avec la famille d'origine sont maintenus. Dans le cas de l'adoption plénière, il y a une rupture totale des liens de l'adopté avec sa famille d'origine.

C'est l'adoptant qui doit faire la demande de l'adoption

### • Adoption d'un mineur

- [Adoption par une personne seule](#)
- [Adoption par un couple](#)
- [Adoption de l'enfant de son époux, du partenaire de Pacs ou du concubin](#)

### • Adoption d'un majeur

- [Adoption par une personne seule](#)
- [Adoption par un couple](#)
- [Adoption de l'enfant de son époux, partenaire ou concubin](#)

## Questions – Réponses

- [Quelles sont les différences entre l'adoption simple et l'adoption plénière ?](#)
- [Comment faire une demande d'agrément ?](#)
- [Comment adopter un enfant à l'étranger ?](#)
- [En cas de délaissement parental, l'adoption d'un enfant est-elle possible ?](#)
- [Un européen peut-il adopter en France ?](#)

### TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

#### Et aussi...

- [Autorité parentale](#)
- [Nom et prénom](#)
- [Congé d'adoption dans le secteur privé](#)
- [Congé d'adoption dans la fonction publique](#)

#### Pour en savoir plus

- [Site de l'Agence française de l'adoption \(Afa\)](#)  
Source : Agence française de l'adoption (Afa)

#### Comment faire si...

- [J'ai besoin de faire garder mes enfants](#)

#### Services en ligne

- Formulaire : Cerfa n°15736\*03 : [Requête en adoption plénière d'un enfant par des époux](#)
- Formulaire : Cerfa n°15737\*04 : [Requête en adoption simple d'un mineur par une personne à titre individuel](#)
- Formulaire : Cerfa n°15738\*03 : [Requête en adoption simple d'un majeur par des époux](#)
- Formulaire : Cerfa n°15739\*03 : [Requête en adoption simple d'un majeur par une personne à titre individuel](#)
- Formulaire : Cerfa n°15740\*04 : [Requête en adoption simple d'un enfant par des époux](#)
- Formulaire : Cerfa n°15741\*05 : [Requête en adoption simple de l'enfant du conjoint, partenaire ou concubin](#)
- Formulaire : Cerfa n°15742\*03 : [Requête en adoption plénière d'un enfant par une personne à titre individuel](#)
- Formulaire : Cerfa n°15743\*05 : [Requête en adoption plénière de l'enfant du conjoint, partenaire ou concubin](#)

### TOUS LES SERVICES EN LIGNE

## ADOPTION

L'adoption permet de créer un lien de entre l'adoptant et l'adopté.

Une personne seule ou un couple marié, pacsé ou vivant en concubinage peut adopter un mineur ou un majeur, français ou étranger.

L'adoption peut être simple ou plénière. Dans le cas de l'adoption simple, les liens avec la famille d'origine sont maintenus. Dans le cas de l'adoption plénière, il y a une rupture totale des liens de l'adopté avec sa famille d'origine.

C'est l'adoptant qui doit faire la demande de l'adoption

## • Adoption d'un mineur

- [Adoption par une personne seule](#)
- [Adoption par un couple](#)
- [Adoption de l'enfant de son époux, du partenaire de Pacs ou du concubin](#)

## • Adoption d'un majeur

- [Adoption par une personne seule](#)
- [Adoption par un couple](#)
- [Adoption de l'enfant de son époux, partenaire ou concubin](#)

## Questions – Réponses

- [Quelles sont les différences entre l'adoption simple et l'adoption plénière ?](#)
- [Comment faire une demande d'agrément ?](#)
- [Comment adopter un enfant à l'étranger ?](#)
- [En cas de délaissement parental, l'adoption d'un enfant est-elle possible ?](#)
- [Un européen peut-il adopter en France ?](#)

### **TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES**

#### Et aussi...

- [Autorité parentale](#)
- [Nom et prénom](#)
- [Congé d'adoption dans le secteur privé](#)
- [Congé d'adoption dans la fonction publique](#)

#### Pour en savoir plus

- [Site de l'Agence française de l'adoption \(Afa\)](#)  
Source : Agence française de l'adoption (Afa)

#### Comment faire si...

- [J'ai besoin de faire garder mes enfants](#)

#### Services en ligne

- Formulaire : Cerfa n°15736\*03 : [Requête en adoption plénière d'un enfant par des époux](#)
- Formulaire : Cerfa n°15737\*04 : [Requête en adoption simple d'un mineur par une personne à titre individuel](#)
- Formulaire : Cerfa n°15738\*03 : [Requête en adoption simple d'un majeur par des époux](#)
- Formulaire : Cerfa n°15739\*03 : [Requête en adoption simple d'un majeur par une personne à titre individuel](#)
- Formulaire : Cerfa n°15740\*04 : [Requête en adoption simple d'un enfant par des époux](#)
- Formulaire : Cerfa n°15741\*05 : [Requête en adoption simple de l'enfant du conjoint, partenaire ou concubin](#)
- Formulaire : Cerfa n°15742\*03 : [Requête en adoption plénière d'un enfant par une personne à titre individuel](#)
- Formulaire : Cerfa n°15743\*05 : [Requête en adoption plénière de l'enfant du conjoint, partenaire ou concubin](#)

### **TOUS LES SERVICES EN LIGNE**



**HÔTEL DE VILLE D'ONET-LE-CHÂTEAU**

12, rue des coquelicots  
12850 - Onet-le-Château

[S'y déplacer](#)



URL de la page : <https://www.onet-le-chateau.fr/votre-mairie/vos-demarches/citoyennete-etat-civil/residents-etrangers/?xml=N133>